Chevreuse - Choisel - Dampierre en Yvelines - Le Mesnil St Denis - Levis St Nom - Milon la Chapelle - Senlisse - St Forget - St Lambert des Bois - St Rémy lès Chevreuse

Décision n°2014.06

OBJET : Création du site internet de la communauté de commune

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2013.02.03 du 29 avril 2014, donnant pouvoir délégation au Président et notamment pour les achats et marchés inférieurs à 15 000 € HT ;

CONSIDERANT la volonté de la communauté de commune de se doter d'un site internet

DECIDE

Article 1:

De signer le contrat avec l'entreprise BERGER-LEVRAULT dont le siège social est au 104 avenue Kennedy 75016 Paris pour la création du site internet de la communauté de commune, pour un montant de 5 424 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget de l'année 2014.

Fait à Dampierre, le 24 novembre 2014

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi

- en Sous-Préfecture, le 12/12/2014
- et de la publication, le 12/12/2014

Jacques PELLETIER Président

Pour nous écrire : CCHVC - Chemin des Regains - 78460 CHEVREUSE